

Face à une forte croissance et une pénurie des matières premières, GSC va proposer des modulations

Une situation inédite...

Les chiffres du 1^{er} trimestre 2021 montrent sans appel une forte croissance du groupe dans toutes les zones géographiques y compris la France. Alors que la crise COVID a engendré un coup de frein dans toutes les chaînes de fabrication et d'approvisionnement, cette nouvelle situation génère un manque mondial de matières premières (plastiques, cartons, composants, métaux,...) entraînant de fortes perturbations (STOP & GO) dans toutes les usines européennes.

Lors de deux CSE Centraux, **FO** a interpellé la direction sur les conséquences de cette crise, gérée par des cellules « TASK FORCE » logistique / achats. GSC prend le problème au sérieux et propose des organisations locales avec des modulations afin d'éviter tout chômage partiel pénalisant pour le pouvoir d'achat des salariés !

FO revendiquera un maintien de la rémunération pour l'ensemble des salariés impactés

Des règles à négocier localement et à maîtriser au plus près !!

Les sites industriels les plus exposés aux risques seraient principalement : Mastertech, BLR, Dijon, Le Vaudreuil, Chasseneuil, SE Alpes, Agriens et Espagnac, Chalon (SFG) et Alès. **FO** s'étonne de l'absence de Carros ? La Direction a présenté une chronologie de mesures correspondant à un processus d'escalade que **FO** surveillera quant à son application, soucieux de directions locales trop zélées souhaitant passer directement aux points 5 et 6.

1. Utilisation de la flexibilité permise grâce au travail temporaire.
2. Polyvalence entre lignes / ateliers en fonction des productions possibles.
3. Formation courte des salariés.
4. Favoriser si possible les équipes de semaine plutôt que les équipes de suppléance.
5. Utilisation des JRTT employeurs selon les modalités indiquées dans les accords locaux.
6. Utilisation des congés et compteurs d'heures disponibles, dans le respect des dispositions légales.
- 7. Mise en place au niveau des sites d'un accord de modulation spécifique.**
8. Activité partielle pour motif économique.

FO demandera des détails quant aux ruptures actuelles par sites et ilots, leurs impacts sur le personnel CVD, les mesures pour les services supports et enfin les directives annuelles sur les stocks.

FO exigera des garanties dans l'accord pour préserver les salariés de toutes dérives (impositions de CP ou RTT, changement de factions, mesures sur les déclenchements de modulations, etc...)

Une négociation rapide... avec un cadrage central GSC attendu

Dès le 23 avril, les différents CSE des sites concernés seront informés sur les directives envisagées par la Direction. Les directions locales vont convoquer les organisations syndicales représentatives pour des négociations sur la base d'un cadrage central qui sera à négocier avec pour cible une signature d'un accord mi mai et une mise en application fin mai.

1. Accord à terme défini au 31 décembre 2021, complétant éventuellement les éventuels accords de modulation en place.
2. Le nombre de jours hebdomadaire travaillés serait compris entre 0 en période basse et 6 jours maximum par semaine en période haute.
3. Nombre de modulations proposé : 10 maximum (incluant le cas échéant les modulations existantes).
4. Délai de prévenance: 7 jours, pouvant être ramenés à 3 jours en cas de circonstances exceptionnelles.
5. Suivi de l'accord à fréquence définie.
6. Mise en œuvre au plus tard fin mai 2021.

Nous déplorons qu'une nouvelle crise impacte encore le personnel de production. FO défendra vos intérêts (feuille de paie, RTT, CP) tout en préservant l'équilibre vie privée / vie professionnelle en refusant la semaine systématique des 6 jours !



Emmanuel DA CRUZ

De: Emmanuel DA CRUZ
Envoyé: mercredi 28 avril 2021 20:19
À: CHRISTEL HEYDEMANN
Cc: Dominique LAURENT; Christian LAMBERT
Objet: Demande d'ouverture d'une négociation groupe sur un possible recours à l'activité partielle pour motif économique

Suivi:

Destinataire	Lire
CHRISTEL HEYDEMANN	
Dominique LAURENT	
Christian LAMBERT	Lu: 28/04/2021 20:20

Bonjour Christel,
Bonjour Dominique et Christian,

La situation présentée par GSC lors du dernier CSE Central SEI-SEF sur les risques de ruptures composants pour les semaines à venir nous inquiète au plus haut point.

Les multiples « crises » successives que nous subissons et encore plus en production sur les sites industriels ébranlent la motivation du personnel tant des efforts permanents leurs sont demandés.

En 2020, tous ont œuvré pour permettre à la continuité de service pour livrer le client malgré la crise sanitaire. Nous pensions tous qu'en 2021, cette situation allait s'apaiser et bien non, nous en sommes au 3^{ème} confinement et la « fatigue » de cette situation se fait sentir.

Avec ce nouveau risque de « crise Appros », et malgré le plan d'actions proposé par GSC qui propose une chronologie dans l'adaptation à cette situation, Nous sommes inquiets de devoir « encore » solliciter cette même population pour obtenir une « flexibilité » importante à travers des accords locaux de modulation.

Pas sûr que les salariés comprennent que d'ici cet été, ils vont peut-être devoir rester à la maison pour qu'ensuite, après les vacances d'été, ceux-ci doivent venir travailler 6 jours par semaine, avec un fort impact sur l'équilibre vie privée et vie professionnelle.

Pour FO, notre priorité est de d'obtenir rapidement l'ouverture d'une négociation groupe (SEF et Filiales) sur un possible recours à l'activité partielle pour motif économique avec le même niveau de garantie de rémunération que pour la crise sanitaire.

Nous comptons sur votre volonté de garantir le même niveau de salaire quel que soit la crise, sanitaire, appros, ou comme en 2009.

Dans l'attente de votre réponse que, nous et vos salariés en production, espèrent favorable,

Bien cordialement

DA CRUZ Emmanuel
Coordonnateur Syndical Groupe FO

1^{ère} Organisation Syndicale au sein du Groupe Schneider
1^{ère} Organisation Syndicale au sein de SEF et SEI

Secrétaire Fédéral FO de la Métallurgie

D 33 85 30 – 03 80 70 85 30
M +33 6 30 37 60 36

6-8 rue du Bailly
21000 DIJON
France

